

REMS

DOSSIER N°
68338
DOE

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie			
Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02140	00639	2011	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

BORDEREAU D'ENVOI

Reçu le 28 JUIL. 2011

N° pièce	N° feuillet
BE	1/1

Objet : Observation OVNI où phénomène non identifié

1	Procès-verbal de synthèse	<p>Reçu DOE le</p> <p>30 JUN 2011</p> <p>Dest. : S000P</p>
2	Audition	
3	Investigations	
4	Réquisition Météo France	
5	Audition	

(DESTINATAIRES)

- [2] - M. le Procureur de la République
- [1] - M. le Préfet
- [1] - Général, commandant la région aérienne
- [1] - Direction Générale de la gendarmerie nationale - bureau défense opération - sous direction des opérations - bureau renseignement situation
- [1] - Archives :

Date de clôture
Le 10 juin 2011
Signature(s)

Vu et transmis par

Le

Le Colonel
Cdt le groupem

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
02140	00639	2011		01	1/1

Le dimanche 29 mai 2011 à 10 heures 20 minutes

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

PRÉAMBULE

Le 29 avril 2011, _____ se présente au bureau de notre unité pour signaler l'observation d'un OVNI. Il explique avoir fait un courrier au GEIPAN qui lui a demandé de témoigner dans nos services.

EXPOSE DES FAITS

_____ a observé une lumière dans le ciel depuis son domicile à _____ en direction de BELESTA. La lumière est resté stationnaire fixe ou clignotante et a un diamètre plus grosse qu'un astre. Il a réalisé trois enregistrement du phénomène avec son téléphone portable.

Le phénomène a été enregistré les 09 février 2011, 06 et 11 mars 2011 en début de journée à l'aube.

ENQUÊTE

Le témoignage de _____ est recueilli. Les enregistrements sont copiés et transmis par voie informatique au GEIPAN. **(pièce n°2 et 3)**

Le service Météo France de TOULOUSE requis nous informe n'avoir enregistré aucun phénomène particulier dans le secteur désigné. Aucun ballon sonde n'a été lancé aux dates des enregistrements. **(pièce n°4)**

_____ déclare avoir vu le phénomène en rentrant de son travail. **(pièce n°5)**

CLÔTURE

De l'enquête effectuée, aucun élément n'a permis d'identifier le phénomène.

Nous transmettons la présente procédure constituée en double exemplaire pour renseignement à monsieur le procureur de la République

Dont procès-verbal fait et clos à _____

le 29 mai 2011.

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02140	00639	2011	

TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
02	1/1

Le vendredi 29 avril 2011 à 16 heures 05 minutes

Nous soussigné

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

<i>Nom</i>		<i>Prénom</i>		
<i>Sexe</i>	<i>Situation de Famille</i>	<i>Date Naissance</i>	<i>Commune Naissance et Code Postal</i>	<i>Insee</i>
M		04/01/1959		
<i>Adresse</i>		<i>Validité état-civil</i>		
<i>Commune et Code postal</i>	<i>Insee</i>	<i>N° de Téléphone</i>	<i>Profession</i>	<i>Nati nalité (si étranger)</i>
			Aide personne âgée	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité pour témoigner d'une observation que j'ai faite dans le ciel d'un objet volant non identifié. J'ai vu cette objet à LAVELANET plusieurs matins en me levant. J'ai ouvert les volets de mon domicile et j'ai constaté la présence dans le ciel d'une lumière qui paraissait flotter. J'ai filmé le phénomène avec mon téléphone portable. Je vous présente trois vidéos. -----
 Je ne me souviens plus des jours où j'ai observé le phénomène cependant les trois fichiers vidéos sont datés du 09 février 2011, du 06 et 11 mars 2011. -----

J'ai pu observer une lumière qui restait sur place qui paraissait flotter. La lumière était visible en fin de nuit, avant le levé du jour. Je ne saurais pas vous dire combien de temps la lumière est restée. Je sais qu'elle est visible périodiquement, je l'ai vu la semaine dernière. Il s'agit toujours d'un point lumineux statique plus ou moins éloigné. La lumière semble clignoter ou scintillé, on croirait qu'elle est flou. La lumière est très brillante de couleur blanche. Je ne saurais pas dire s'il s'agit d'un astre, d'un satellite ou d'un objet volant. Une fois j'ai observé cette lumière qui restait fixe entre les nuages puis elle a disparu d'un coup en filant. Elle ne s'est pas éteint. Pour moi la lumière est partie vers l'espace. Pour voir le phénomène je regarde vers les montagnes en direction de BELESTA je pense. Je le vois de ma fenêtre qui donne sur la rue. Le phénomène disparaît lorsqu'il fait jour. -----

J'ai parlé de ce phénomène à mon cousin, Il m'a dit avoir vu la lumière en faisant la route entre son travaille à FOIX et son domicile à Nous n'en n'avons pas parlé plus que ça. -----

Suite à cette observation, j'ai fait un courrier au GEIPAN. Je n'ai pas gardé de copie de mon courrier. Il m'ont répondu aujourd'hui en me disant de venir témoigner dans vos locaux. -----

le 29 avril 2011 à 16 heures 30, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue**L'Officier de Police Judiciaire**

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02140	00639	2011	

TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
06	1/1

Le jeudi 9 juin 2011 à 14 heures 15 minutes

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

<i>Nom</i>		<i>Prénom</i>		
<i>Sexe</i>	<i>Situation de Famille</i>	<i>Date Naissance</i>	<i>Commune Naissance et Code Postal</i>	<i>Insee</i>
M		19/02/1964		
<i>Adresse</i>		<i>Validité état-civil</i>		
<i>Commune et Code postal</i>	<i>Insee</i>	<i>N° de Téléphone</i>	<i>Profession</i>	<i>Nationalité (si étranger)</i>
			Agent d entretien	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité et je prend connaissance du motif pour lequel mon audition est requise. -----

Je suis cousin avec M. -----

Mon cousin a été témoin d'un phénomène inexpliqué. Il m'en a parlé au mois de février 2011. Il m'a dit qu'il a vu quelque chose de brillant dans le ciel. Il a filmé le phénomène avec son portable et il me l'a montré. -----

J'ai moi même vue ce phénomène plusieurs fois. Lorsque je l'ai vu c'était le matin. J'étais en voiture et je rentré de mon travail à FOIX. Je dirais que le phénomène était direction EST vers le pic du St Barthélémy du massif des monts d'Olmes. J'ai observé le phénomène avec des jumelles en m'arrêtant au bord de la route. Je n'ai pas pu identifier le phénomène. Ça brillait plus qu'une étoile ou un astre. Il faisait ni nuit ni jour, c'était l'aube. Pour moi je pense qu'il s'agissait d'un objet. Avec les jumelles j'ai pu constaté que l'objet était stationnaire, on aurait dit que l'objet tournait sur lui même sans se déplacer ou très peu. Le phénomène a disparu avec le levé du jour. J'ai vu plusieurs fois le phénomène plusieurs jours pas forcément consécutif. Un collègue qui était avec moi un jour, l'a vu comme moi et m'a dit qu'il devait s'agir d'un satellite. J'ai des doute sur le fait que ce soit un satellite car je pense qu'il brillera pas autant. -----

Je ne l'ai pas revu récemment. -----

Je n'ai plus d'information à vous donner. -----

----- le 09 juin 2011 à 14 heures 30, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue**L'Officier de Police Judiciaire**

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02140	00639	2011	

N° pièce	N° feuillet
3	1/1

Le vendredi 29 avril 2011 à 17 heures 30 minutes

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité : , rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous procédons à la copie des trois fichier vidéo du téléphone portable de M.

Les trois fichiers sont datés du 9 février 2011, du 6 et 11 mars 2011. Une copie de ses fichiers a été transmise au GEIPAN par voie informatique.

Nous constatons en visionnant les fichiers, une lumière statique qui par sa taille ne correspond pas à un astre. Les vidéo ont été réalisé le matin entre 06 heures 30 et 07 heures 30. La lumière est visible le jour et la nuit sur les enregistrements.

Dont procès-verbal fait et clos

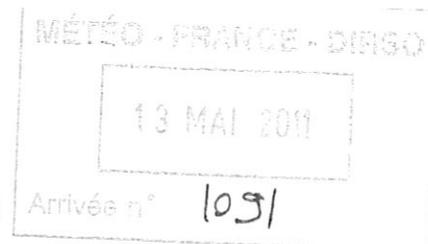
le 29 avril 2011.

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie			
Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
02140	00639	2011	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

REQUISITION JUDICIAIRE



N° pièce	N° feuillet
4	1/1

Le mercredi 4 mai 2011 à 10 heures 20 minutes

Nous soussigné Gendarme

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

Magistrat autorisant la réquisition :

Mme Vice Procureur de la République

Article prévoyant la réquisition : Article 77-1 du code de procédure pénale

REQUÉRONS : Météo france, 42 avenue Gaspard coriolis, TOULOUSE 31000.

MISSION :

Trois phénomènes non expliqués ont été filmés par une personne au cours des matinées du 9 février 2011, du 06 et 11 mars 2011 entre 06 heures et 08 heures. Il s'agit d'une lumière stationnaire vue depuis LAVELANET (09) dans la direction de BELESTA (SUD EST). La lumière est plus grosse et plus proche qu'un astre mais ne se déplace pas comme un objet volant.

Bien vouloir nous indiquer si aux dates en questions :

- un phénomène météo particulier a été signalé ou constaté par vos services
- si un ballon sonde peut être à l'origine de cette observation, y a-t-il eu des ballons lancés à ces dates?
- vous a-t-on signalé le phénomène lumineux ?

Rappelons que :

- Le secret professionnel ne peut être opposé, sauf motif légitime, pour refuser de répondre à la présente réquisition.
- Le fait de s'abstenir de répondre dans les meilleurs délais à la présente réquisition est puni d'une amende de 3750 euros. Les personnes morales en sont responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2 du code pénal.
- Le destinataire de la présente réquisition est dépositaire d'une information protégée par le secret de l'enquête judiciaire, dont la révélation est réprimée par l'article 434-7-2 du code pénal.

ENVOI DE LA RÉQUISITION :

Envoi par courrier : 42 avenue Gaspard coriolis - 31000 - TOULOUSE

RETOUR DE LA RÉQUISITION :

Envoi par courrier : 5 Bis avenue Léon Blum - 09300 - LAVELANET

PERSONNE RÉCEPTIONNANT LA RÉQUISITION :

DÉCLARATION CONCERNANT LA RÉQUISITION :

- Accepte la mission et ne prête pas serment (art.157 CPP)
- Accepte la mission et prête serment d'apporter son concours à la justice en son honneur et conscience.
- Refuse la mission et prend connaissance des sanctions encourues.(art.R642-1 du CP et 60-1, 60-2 du CPP)

La personne requise

Date & Heure de réception:

Signature:

PO
Ingénieur divisionnaire des travaux
de la Météorologie
Départementale de Météo-France
pour la Gironde

L'Officier de Police Judiciaire

Le mémoire de frais sera adressé selon les références suivantes :

Destinataire : T.G.I de FOIX 09000, 5 rue du Rocher

Coordonnées de l'OPJ requérant : Gendarme

NOTA : Joindre une copie de la réquisition au mémoire de frais



REPONSE A REQUISITION JUDICIAIRE

le jeudi 19 mai 2011

A l'attention de : Gendarme

Analyse pour : LAVELANET

DESCRIPTION DE LA SITUATION METEOROLOGIQUE

Le 09 février 2011, les hautes valeurs de champ de pression en altitude sont associées à un flux de sud. En basses couches, le flux de sud à sud-ouest est faiblement anticyclonique.

Le 06 mars 2011, le flux de nord-est est faiblement anticyclonique et le 11 mars, les champs de pression sont en légère baisse dans un flux de sud que pilotent des basses valeurs de champ de pression qui remontent vers le golfe de Gascogne.

Pour ces trois journées, associés à des champs de pression légèrement anticycloniques, des brumes et des brouillards très localisés peuvent être rencontrés dans les zones les plus humides.

COMMENTAIRES

Les situations météorologiques rencontrées les journées des 09 février, 06 et 11 mars 2011 à proximité de la commune de Lavelanet sont des situations classiques et aucun phénomène météorologique particulier n'a été constaté par nos services et nous n'avons pas connaissance de ce phénomène lumineux. D'autre part, il est peu probable qu'un ballon sonde puisse être responsable d'un tel phénomène puisque ces sondages sont réalisés à 00 heures UTC et 12 heures UTC.

Les relevés de vent sont valables au voisinage immédiat du site de mesures et ne peuvent être extrapolés qu'avec prudence. Des éléments locaux tels que la topographie ou la nature de l'environnement mais aussi certains événements météorologiques peuvent expliquer une forte variabilité du vent sur des distances proches. Les phénomènes orageux, en particulier, sont susceptibles d'engendrer, sur des zones très localisées, de violentes rafales que seuls des indices ou témoignages recueillis sur place peuvent confirmer. Le vent est mesuré à 10 mètres au dessus du sol.

Certifié à Merignac, le 19/05/2011

Pour le Délégué Départemental de METEO-FRANCE

L'Ingénieur divisionnaire des travaux
de la Météorologie
Délégué départemental de Météo-France
pour la Gironde